## Aires protégées des monts Groulx et de l'île René-Levasseur

Addenda au mémoire présenté au BAPE par

**Claude Charest** 

Le 4 juin 2003

Cet addenda présente des extraits de rapports, d'écrits, de mémoire pour mettre en contexte la situation de la forêt, sa surexploitation et comment parvenir à faire une foresterie qui réponde aux besoins de la population. À faire une foresterie qui respecte la forêt et qui respecte les forêts anciennes.

## Aire protégée sous haute observation et protection



Des forêts en santé: rapport d'enquête et d'audience publique sur la Stratégie de protection des forêts. Commission sur la protection des forêts, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Gouvernement du Québec; rapport spécial no 2, BAPE, octobre 1991, 277 p.:

« L'audience publique aura permis un débat de fond sur les dimensions environnementales, sociales, techniques et économiques de la protection des forêts au Québec ». M. Bertrand Tétrault, président du BAPE, dans sa lettre de présentation du rapport le 18 octobre 1991, au Ministre de l'Environnement M. Pierre Paradis.

« La coupe à blanc a été un sujet très controversé au cours de l'audience. De trop grandes superficies de coupe font fi de l'existence même des animaux en plus de briser le pittoresque des paysages pour y substituer ce que certains **n'ont pas hésité à nommer de vastes déserts** » p. 46.

« Les participants ont maintes fois insisté sur le **rôle écologique des écosystèmes forestiers, sur la polyvalence des utilisations et sur la multiplicité des utilisateurs de la forêt**. La population tient à une gestion axée sur une vision plus globale de la forêt, soucieuse de la protection et de la conservation des écosystèmes et des interrelations entre l'air, l'eau, le sol, la flore et la faune » p. 47-48

« Le fait que seule l'industrie forestière ait été associée au MFO (ministère des forêts) et au MENVIQ (ministère de l'environnement) dans l'élaboration de la Stratégie (Stratégie de protection des forêts) a été critiqué par plusieurs. Les gens considèrent que la forêt est un bien collectif et ils veulent avoir leur mot à dire dans sa gestion. » p. 51.

« Pour la commission une sylviculture préventive doit s'intégrer dans une vision plus large des écosystèmes forestiers afin de correspondre vraiment à de la prévention. En effet, le concept de prévention, appliqué à la foresterie, ne peut pas être restreint à la production de matière ligneuse. Pour assurer la convergence de la sylviculture préventive et de la prévention. il est essentiel que les autres ressources et les autres usages du milieu soient considérés » p. 160.

« L'adhésion de la majorité des gens à un programme social et économique de protection et de mise en valeur des forêts du Québec est sans doute acquise » p. 218.

**Luc BOUTHILLIER**, Chercheur en Politique Forestière à L'Université Laval au cours de la conférence « Quel avenir pour la foret » organisée par le Réseau Québécois des Groupes Écologistes le 8 mai 2002 à Montréal :

« Aujourd'hui, **pour sauver la forêt, il faut inventer une foresterie écosystémique** et faire les liens entre toutes les formes de vie interdépendantes qui s'y trouvent, et qu'en fait, outre la rentabilité très réductrice de la matière ligneuse, on connaît dans le fond très mal toutes les fonctions et qualités de l'ensemble de l'écosystème forestier ».

- « 95% des coupes se font avec une débusqueuse qui rase à blanc jour et nuit grâce à des phares très puissants ».
- « 400,000\$ US: valeur globale réelle d'un feuillu adulte vivant et sur pied, estimé par une biologiste américaine si on considère ses multiples fonctions: anti-érosion, assainisseur d'air, coupe-vent, humidificateur, générateur d'humus, isolant, support nourricier et aire de reproduction pour des centaines d'animaux utiles dans la chaîne alimentaire et la biosphère en général, sans compter ses vertus thérapeutiques pour tous les animaux et bien sûr les humains».
- $\ll$  5\$ canadiens : amende par arbre mature pour les compagnies qui en coupent sans autorisation et se font prendre... »

**Fédération des producteurs de bois du Québec**. Mémoire déposé à la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources. Février 2003 : (La FBPO regroupe 130 000 propriétaires forestiers sur l'ensemble du Québec.)

« Cela ne ferait que perpétuer la fuite en avant, qui pousse les exploitants toujours plus au nord » p. 6.

«...la nécessité d'une planification stratégique à l'échelle du Québec, dans l'essentiel réinvestissement en forêt qui doit être fait » p. 6

« Selon la FPBQ, le mode de tenure actuel contribue à limiter les retombées potentielles de l'utilisation des ressources forestières. En accordant une priorité au CAFF signés avec l'industrie forestière, le gouvernement limite la mise en valeur des autres ressources de la forêt...de nouveaux modes de tenure doivent être explorés...qui devront permettre aux éventuels gestionnaires du territoire public de prendre en compte l'ensemble des ressources naturelles qui s'y trouvent. La FPBQ est d'avis que des modes de tenure qui favorisent les principes d'une intendance responsabilisée du territoire (stewarship of the land) doivent être recherchés et implantés. » p. 7

« Une révision des modes de tenure doit fournir l'occasion à la production des ressources forestières de devenir une activité économique autonome et viable et l'occasion aux régions de prendre en charge le développement des ressources naturelles sur leur territoire » p. 8.

3

## Direction de Lester R. Brown. L'État de la planète 1991, Worldwatch Institute :

« La plus néfaste et la plus répandue des pratiques est la coupe à blanc, un cycle qui consiste à surexploiter puis à émigrer vers un territoire plus riche. Partout où la coupe aura dépassé le taux de remplacement, les récoltes futures seront compromises et les bûcherons (note : lire aussi les compagnies forestières) chercheront de nouvelles régions à exploiter » p. 127.

Drôle de coïncidence, la Fédération des producteurs de bois du Québec dit exactement la même chose sur la forêt du Québec (voir ci-haut).

« Lorsque des peuplements d'arbres d'espèces variées sont remplacés par des plantations génétiquement uniformes, les récoltes futures sont mises en péril. La suppression, en vue de maximiser la croissance des arbres, des systèmes qui maintiennent l'équilibre au sein de la forêt, fragilise les monocultures. Les maladies et les parasites peuvent s'attaquer à des régions entières » p. 131.

Michel Jurdant. Le défi écologiste. Boréal Express, 1984.

M. Jurdant, qui nous a quittés prématurément à 51 ans, est un des grands précurseurs et penseurs de l'écologie au Québec. Il était ingénieur forestier et écologue.

## « C'est à travers cet objectif d'écodéveloppement qu'il est possible de décrire l'importance sociale, culturelle et écologique du territoire forestier :

- L'importance sociale du territoire forestier est liée étroitement à sa reconnaissance comme milieu de vie, contrairement à son utilisation actuelle comme lieu d'exploitation de marchandises.
- L'importance culturelle du territoire forestier est liée à son intégration au patrimoine culturel des populations rurales, mais aussi de l'ensemble des citoyens.
- L'importance écologique du territoire forestier est liée à la nécessité de préserver des écosystèmes riches et diversifiés, afin qu'ils produisent de manière permanente et continue non seulement les produits de base pour la vie physique de l'être humain, mais aussi l'eau, le silence, et la beauté indispensable à son épanouissement social et culturel. » p. 130-131.

Après tant d'études, après la Commission sur la protection des forêts qui a été et s'est voulu une vaste consultation sur l'aménagement des forêts, et qui devrait servir de base au BAPE dans ses consultations sectorielles sur la forêt; après les dénonciations des coupes à blanc ou des CPRS; nous en sommes encore à essayer d'empêcher la mise à sac du territoire forestier par des compagnies qui ont la mainmise sur presque toutes les forêts publiques du Québec. Comme dit M. Richard Desjardins dans le film L'Erreur boréale : « J'ai écrit au ministère, mais c'est la compagnie qui m'a répondu ».

La foresterie actuelle des compagnies forestières exerce une pression que la forêt ne soutient pas. Après leur passage, il ne faut plus parler de forêt, il faut parler de champs en friche, de fardoches et d'une espèce d'arbre modifié biogénétiquement et planté dans une terre bouleversée, qui n'est plus un sol forestier. La forêt a cessé d'exister. Où vivait et existait des centaines d'espèces végétales et une faune diversifiée en un système écologique, il ne reste qu'une sorte d'arbre. Comme des épis de blés dans un champ mais sans aucune poésie. Seulement un sentiment de vide et de perte. Une forêt vivait, une forêt n'est plus, sacrifiée à l'hôtel du profit des actionnaires majoritaires.

Que l'Île René-Levasseur soit intégralement protégée en tant que « sanctuaire forestier » et que la forêt nord-côtière soit aménagée selon les principes écologiques de la biodiversité de ses multiples ressources, et de ses activités économiques (ex.: biotechnologies forestières, Réf. Centre de recherche Les Buissons de Pointe-aux-Outardes), sociales, culturelles, sportives, et poétiques à développer.

Claude Charest géographe